

/DE.

REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 92-71 du 10 Mars 1992

Chargeant Monsieur Mama Adamou N'DIAYE,
Ministre du Développement Rural de l'in-
térim de Monsieur Théodore HOLO, Ministre
des Affaires Etrangères et de la Coopé-
ration pour compter du 3 Mars 1992.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la Loi N°90-032 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- VU la Décision N°91-042/HCR/PT du 30 Mars 1991 portant proclamation des résultats définitifs du deuxième tour des élections présidentielles du 24 Mars 1991 ;
- VU le Décret N°91-176 du 29 Juillet 1991 portant composition du Gouvernement ;
- VU le Décret N°91-244 du 23 Octobre 1991 portant délégation de pouvoirs et de signature au Ministre d'Etat, Secrétaire Général à la Présidence de la République ;

SECRET :

Article 1er.- Pour compter du 3 Mars 1992, Monsieur Mama Adamou N'DIAYE, Ministre du Développement Rural est chargé de l'intérim du Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération pendant l'absence de Monsieur Théodore HOLO.

Article 2.- Le présent Décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à COTONOU, le 10 Mars 1992

Pour le Président de la République, Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement et par délégation, le Ministre d'Etat Secrétaire Général à la Présidence de la République,



Désiré VIEYRA

AMPLIATIONS : PR 6 AN 4 CS 2 ME/SGPR 4 SGG 4 MAEC-MDR 6 AUTRES
MINISTERES 18 DEPARTEMENTS 6 DAN-BN-FASJEP-ENA-UNB 5 DPE-DLC-
INSAE-IGE-DCCT-ONAC-GCONB_CSM 8 JORB 1.-